



Le Mot du Maire :

Chères Venettiennes, Chers Venettiens,

Cela fait 5 mois que nous sommes sortis du confinement, cette situation n'aura été que temporaire, les chiffres que nous donne l'Agence Régionale de Santé ne sont pas bons. Notre mission sera identique à celle du mois de mars, **PROTÉGER** et **ACCOMPAGNER** les personnes vulnérables.

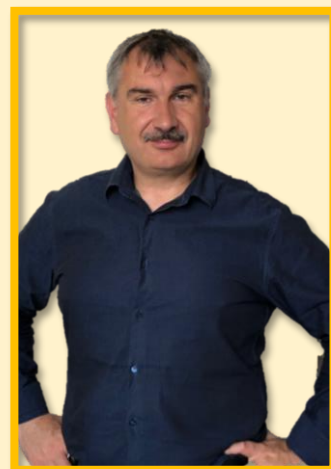
Concernant les projets, nos objectifs sont les mêmes, la volonté d'entreprendre reste intacte. Des nouvelles entreprises sur la ZAC du Bois de Plaisance arrivent, malgré le contexte, deux verront leur implantation en 2020.

Concernant la Prairie 2, les constructions vont démarrer et en parallèle, une étude de circulation, de sécurité, de stationnement, commence début novembre. Tout cela pour construire le VENETTE de demain.

Enfin je tiens à remercier la réactivité du monde associatif, tant sportif que culturel, qui s'est mobilisé tout au long de ces 5 derniers mois pour faire vivre notre ville.

Un nouveau défi se présente à nous, dans les mois à venir, vigilance, bienveillance et pragmatisme seront les maîtres mots de notre politique communale.

Romuald SEELS,
Maire de Venette



Fête nationale

Il était attendu notre traditionnel feu d'artifice ! Il a même été baptisé « le feu de l'Agglo » car seule Venette a maintenu son feu d'artifice sur le territoire de l'ARC. De nombreuses personnes étaient présentes pour admirer ce splendide spectacle.

14 juillet, 10h30, cérémonie célébrant la fête nationale à huis clos avec retransmission Facebook par la Fédération Nationale des Combattants Républicains avec plus de 700 vues ! Il est important de s'adapter à notre temps et aux nouvelles technologies... Merci aux membres de l'association FNCR, à la batterie-fanfare, merci à Pierre VATIN et Sandrine DE FIGUEIREDO pour leur présence ainsi qu'aux adjoints et conseillers municipaux.



Calorifugeage

Les entreprises "polluantes" ont l'obligation de financer des actions en faveur des économies d'énergies.

M le Maire a rencontré un représentant de la société NATURAECO, missionnée par « Shell » afin de promouvoir le calorifugeage au sein des bâtiments publics.

Les travaux concernent les tuyaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les locaux communaux non chauffés (le sous-sol de l'école élémentaire du Centre, le sous-sol de la mairie, les locaux techniques de la salle des sports...).

Le gain estimé sur les économies d'énergie est de 10 à 15%.

A l'issue de la pose, une vérification sera effectuée par un bureau de contrôle.



ZAC PRAIRIE II

Une première phase d'aménagement a vu le jour à la fin des années 90. La deuxième phase permettra d'atteindre plus de 400 logements sur environ 10 hectares, sur les 2 communes: Margny et Venette.

La vocation de la ZAC Prairie 2 est majoritairement résidentielle avec un apport de mixité sociale : logements sociaux, logements en accession sociale, logements locatifs intermédiaires, logements en accession privée tant en maisons qu'en collectifs, rendant ainsi le quartier plus attractif et permettant aux communes de Margny-lès-Compiègne, Venette et à l'ARC de maintenir un niveau suffisant en terme de logements. Les premiers logements seront livrés dans le courant de l'année 2021.

Nouveau à Venette !!

Olivier PLACIAL – Informaticien

360, Rue de la République - 60280 VENETTE

☎ 06 75 06 76 42

oplacial@informatiquecompiegne.fr

www.informatiquecompiegne.fr

Dépannage, assistance, formation, création de sites internet, numérisation de cassettes et de diapositives...

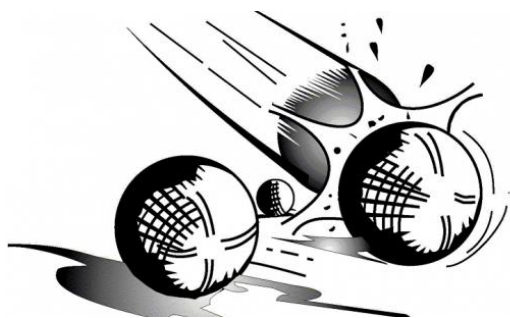


Association Sportive Pétanque Venette

Président : Cédric MACAIRE

☎ 06 09 04 27 66

cedric.macaire@gmail.com



Nouveaux arrivants, jeunes diplômés, médaillés du travail et remise des récompenses.

Le samedi 3 octobre dernier, la cérémonie regroupant l'accueil des nouveaux arrivants, les récompenses aux jeunes diplômés ainsi qu'aux enfants de 6^{ème} et la remise des diplômes d'honneur de la médaille du travail a dû être échelonnée afin de respecter les mesures sanitaires. Malgré les restrictions, nombreux ont répondu présent !

Les nouveaux Venetteiens ont pu échanger avec l'équipe municipale.

Merci à Pierre VATIN et Sandrine DE FIGUEIREDO pour leur présence.



Brocante du foot

La première brocante du Cercle Athlétique de Venette a rencontré un franc succès. Dimanche 6 septembre, dès l'aube les exposants étaient prêts à recevoir les visiteurs. Les chineurs se sont pressés dans les allées afin de dénicher la perle rare sous une météo clément. Dans ce contexte un peu particulier, il faisait bon de voir le village animé.



Journées du patrimoine

Cette année encore, les journées du patrimoine des 19 et 20 septembre organisées par les « Ateliers Histoire et Mémoires de Venette » ont été l'occasion pour le public, de contempler le panorama Compiègnais depuis le clocher de l'église ainsi que de visiter les caves CAVDAL sous la Maison des Associations. La participation active de l'association a permis d'en apprendre davantage sur notre petite ville, notamment à travers une exposition de photos anciennes à l'église.



Canicule

Très actif pour nos aînés pendant le confinement, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été présent durant la période de canicule. Les membres du CCAS ont distribué des brumisateurs aux personnes âgées isolées. Une fiche d'informations leur a été remise, rappelant la conduite à tenir lors des périodes de fortes chaleurs, comme: l'hydratation, le rafraîchissement du corps...



Halte Epicerie

47, Rue de la République
60280 VENETTE
☎ 03 44 83 27 70

Nos sincères remerciements à Françoise RONGIER, gérante de la halte épicerie pour sa mobilisation et son efficacité lors du confinement.



Circulation et stationnement Allée du Château.

Depuis peu, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits de manière permanente, sur la totalité de l'Allée du Château (sauf utilisateurs du complexe sportif durant leurs créneaux).

**CIRCULATION
INTERDITE**

20 h motos Téléthon

Cette année fut particulière pour la traditionnelle endurance des « 20h motos Téléthon ». Malgré une mobilisation extrême concernant les mesures sanitaires, la course s'est déroulée à huis clos. Après un passage remarqué dans les rues de Venette, c'est au Bois de Plaisance que se sont donné rendez-vous les 66 équipes concurrentes soit près de 400 motards. L'implication des partenaires du monde de l'entreprise et des différentes associations va permettre de faire un don conséquent !



Octobre Rose : Le cancer du sein, parlons-en !

Samedi 3 octobre 2020, pour la première fois, Venette et ses associations se sont mobilisées autour de la campagne nationale de dépistage du cancer du sein.

En France, 1 femme sur 8 aura un cancer du sein au cours de sa vie. C'est pourquoi, il est important de se faire dépister.

Etaient au programme :

Slalom/parcours 4x4, tournoi de ping-pong, stage de défense, zumba party, marche, conférence à la Médiathèque, stands et gourmandises... ont rythmé cette journée de mobilisation.



Vivre à Venette

Avec le soutien de la Mairie et du Conseil Municipal, le Club photo de Venette lance un grand projet concernant celles et ceux qui font vivre la commune : commerçants, artisans, associations, personnes impliquées dans la vie du village... Le club prendra contact avec différentes personnes (sur présentation d'une carte d'identification) pour une série de photos qui feront l'objet d'une grande exposition au printemps prochain. **Merci de leur réserver le meilleur accueil et votre plus beau sourire !**



Adhésion à l'OSARC (Office des Sports de l'Agglomération de la Région de Compiègne)

Le 13 octobre, signature du protocole d'adhésion à l'OSARC avec la participation de Jean-François CAUX, Joël COLLET et bien sûr, Philippe GRAND, Président de l'Office des Sports. Venette fait partie des 21 communes adhérentes à l'OSARC sur 22. Nous sommes une place forte du sport dans l'agglomération et nous avons bien l'intention d'y rester.



La boîte à dons

L'association « la boîte à dons » n'est jamais en manque d'idées. Elle a choisi suite à la brocante solidaire du mois de juin d'aider la S.P.A. Chose promise, chose due. Le 10 octobre, en présence des bénévoles « la boîte à dons » a offert à la S.P.A. un sèche-linge et des bidons de lessive. Ce moment convivial a été l'occasion de redécouvrir les lieux. Si vous voulez faire une bonne action, leurs portes sont grandes ouvertes !!



Terre de jeux 2024.

Bonne nouvelle !!

Le projet de piste de BMX de l'Agglomération de la Région de Compiègne qui sera basée à Venette a été validé comme Centre de Préparation aux Jeux Olympiques de 2024.

4 ans de travail, de nombreuses étapes franchies : A nous de finaliser la dernière.



Installation d'une nouvelle structure de jeux à l'école maternelle du Centre

A la demande de la Directrice d'école, un nouvel équipement d'extérieur a été acheté et installé par nos agents techniques, pour le plus grand plaisir des enfants.

Coût : 2 796 €.



> Cantine et Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le Centre de Loisirs accueille vos enfants âgés de 3 à 10 ans du lundi au vendredi pour le périscolaire matin et soir et les mercredis durant toute l'année et pendant les vacances scolaires (sauf décembre et août).

Accueil périscolaire :

De **7h30 à 8h30**:

- Les enfants de maternelle et tous ceux de la Prairie : à l'école maternelle Centre.
- Les enfants de l'école élémentaire du Centre : au centre de loisirs.
- de **16h30 à 18h30** au Centre de Loisirs (Le goûter est à fournir par les parents).

Mercredis loisirs :

De **7h30 à 18h30** au Centre de Loisirs. L'inscription est possible à la journée avec ou sans cantine et à la demi-journée (matin/Après-midi)

Vacances scolaires :

De **8h30 à 18h00** au Centre de Loisirs. L'inscription est possible en journée avec ou sans cantine. Pas d'inscription à la demi-journée.

Cantine :

Le service de restauration scolaire accueille les enfants pour le déjeuner du lundi au vendredi de **11h30 à 13h30**.

> École Élémentaire du Centre

Rue du Prêtre

☎ : 03 44 83 23 08

Effectifs : 115

Enseignantes : Mme BOUTTEVILLE (Directrice),
Mme FOUILLEUL, Mme MINAROLI,
Mme MAGNIN, Mme CLAUX



> École Maternelle Centre

59, Rue de Corbeaulieu

☎ : 09 75 43 77 34

Effectifs : 68 élèves

Enseignantes :

Mme CHIAPPETTA (Directrice)
Mme BOUCHER, Mme KILLIAN, Mme
ROTH, Mme HEUSSE, Mme MANSARD

> Groupe scolaire « La Prairie »

Bd de la 1^{ère} Armée

☎ : 03 44 90 10 95

Effectifs : 101 élèves

Enseignantes :

Mme GOUSSEN (Directrice), Mme
PONTETTE, Mme MILCENT, Mme AMELOT



Rappel sur les horaires d'école.

Vos enfants sont accueillis les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

PROGRAMME D'ANIMATION 2020 / 2021

Loisirs extrascolaires vacances

Automne "Culture"
Du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2020

"Dia de Muertos" : fête nationale Mexicaine des Calaveras (tête de morts)

Les animations et sorties

- préparation défilé des lumières (30.10.2020)
- costumes, maquillage
- déco
- modelage, bricolage
- cuisine "pan de Muerto"
- squelette géant
- médiathèque, sports, films, jeux de société...

JOURS : 10

EQUIPE : 1 Directrice + 5 animateurs

EFFECTIFS : 35 (3-10 ans)

12 préados (11-14 ans)



Printemps "Sports"
Du lundi 24 avril au vendredi 10 mai 2021

"Histoires des jeux antiques" Aux origines des compétitions Olympiques

Les animations et sorties

- découverte des premiers jeux
- rencontre intercentre
- accrosport double dutch
- sports création d'une exposition
- "philosophie et valeurs des jeux Olympiques"

JOURS : 10

EQUIPE : 1 Directrice + 5 animateurs

EFFECTIFS : 35 (3-10 ans)

12 préados (11-14 ans)



Hiver "Arts"
Du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2021

L'art et le corps

Les animations et sorties

- dessin technique beaux arts
- théâtre, mime
- chant, musique
- danse
- peinture, sculpture
- photos
- jeux en intérieur et en extérieur

JOURS : 10

EQUIPE : 1 Directrice + 5 animateurs

EFFECTIFS : 35 (3-10 ans)

12 préados (11-14 ans)



Eté "Nature"
Du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2021

Le monde marin

Les animations et sorties

- sous et sur la mer ? ... la vie
- découverte faune et flore marines
- jeux en extérieur et en intérieur
- arts plastiques
- semaine de la piraterie
- visite aquarium
- sortie à la mer, pêche
- jeux de société
- sortie en base nautique
- la "mer artistique" bricolage, exposition

JOURS : 20

EQUIPE : 1 Directrice + 5 animateurs

EFFECTIFS : 40 (3-10 ans)

12 préados (11-14 ans)



Le Centre de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 10 ans et les ados de 11 à 14 ans dans ses locaux au 72 rue du Prêtre.

L'équipe d'animation

- Directrice : Katia TIRLOT
- Animateurs : Romain DUQUESNOY – Carolanne LOREAU – Aurore THERASSE – Jennifer HOTTIN.





Suivez les actualités de la Médiathèque sur notre site internet ou sur facebook : Médiathèque de Venette – Maison Intergénération

Nouvel espace "Edition Jeunesse Accessible"

La Médiathèque de Venette souhaite accompagner tous les publics. En partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Oise et la MDPH, nous avons comme objectif de faire de notre bibliothèque un lieu ouvert à tous par le biais d'un fond spécifique adapté : "les Editions Jeunesse Accessibles".

Des livres sont choisis et adaptés à tous types de handicaps et/ou aux enfants en difficulté de lecture (pour les enfants de 3 à 14 ans) : braille, matières tactiles, audio, gros caractères, langue des signes, pictogrammes, "Facile à Lire et à Comprendre" (FALC), mise en page adaptée pour les "dys"... C'est avec plaisir que nous ferons découvrir ce nouvel espace !

Comment s'inscrire ?

L'adhésion à la Médiathèque est valable un an. Une carte de lecteur vous est remise, vous permettant d'emprunter des livres, CD, DVD et de réserver une heure de consultation internet par semaine.

Pour toute inscription, fournir :

- Une pièce d'identité et/ou livret de famille
- Un justificatif de domicile

L'inscription est gratuite pour les Venettiens.

Voyage en Russie

4 et 5 décembre 2020

Vendredi 4 à 17h ou 17h45 : (Médiathèque)

Contes et histoires russes (places limitées – tous publics – gratuit)

Samedi 5 de 10h à 19h : (Salle des Fêtes)

Salon des arts « **Escale russe** » avec stands de produits traditionnels et artisanat de Russie.

- **10h30 – 12h** : Atelier cuisine traditionnelle (ados/adultes – limitée à 10 personnes – gratuit)
- **14h – 15h30** : Animation bricolage « Poupée russe » (Dès 8 ans – limitée à 10 personnes – gratuit)
- **16h – 18h** : Projection film « St Petersburg : des racines et des ailes » (Tous publics – places limitées – gratuit)



100, Rue André Mellenne
03 44 20 97 41

maison-intergeneration@orange.fr

Horaires d'ouverture

Mardi : 13h30 – 16h30

Mercredi : 9h00 – 12h00
et 13h30 – 17h30

Samedi : 13h30 – 17h30

Modalités de prêt :

Les personnes adhérentes peuvent emprunter un **maximum de 3 livres** (dont 1 nouveauté maximum), **1 CD ou DVD** pour une durée de **3 semaines**.

Tout retard entraîne la suspension du prêt jusqu'au retour des documents. Tout document détérioré ou perdu devra être remplacé ou remboursé par une somme forfaitaire de 20 €, sauf pour les documents audiovisuels (leurs droits de prêt étant spécifiques, le remboursement au tarif réel avec droits de consultation sera exigé).



Associations

Culture et Loisirs :

- **Club photo** – DECROIX Francis ☎ 06 84 52 73 25
- **Comité des fêtes** – BAILLY Nathalie ☎ 07 67 15 87 06
- **Venette Animation Loisirs** – PARÉ Bernard ☎ 06 07 60 12 28
- **La Venettienne, Batterie fanfare** – BORDEREAUX Sylvain ☎ 06 86 22 02 96
- **L'atelier du numérique** – TAMIO Joseph ☎ 06 22 14 94 65
- **Le talent des Séniors** – LEDOUX Francis ☎ 06 77 51 08 66

Séniors :

- **Club de l'amitié** – EMERY Christiane ☎ 03 44 83 07 27
- **UNRPA** – PARÉ Bernard ☎ 06 07 60 12 28

Sports :

- **Marche Nature** – ZWICK Guillaume ☎ 06 18 52 17 31
- **Mountainboard** – FAURE Ludovic ☎ 06 72 08 33 62
- **Venette Indoor Club** – ZYWIEC Edouard ☎ 06 03 09 27 66
- **Badminton** – HUBERT Nathalie ☎ 06 99 88 89 93
- **Pêche Compétition Venette** – DESSIGNY Fabien ☎ 06 21 31 12 80
- **As en Danse** – GENIER Stéphanie ☎ 06 09 16 00 22
- **SDCC Danse** – MOHR Bernard ☎ 06 74 41 09 17
- **SCCO** – RAVASIO Michel ☎ 06 63 56 31 52
- **AZIMUTRIP** – VASQUEZ Quentin ☎ 06 21 13 70 90
- **Aventure 4x4** – POTEAUX Eric ☎ 06 18 39 18 20
- **Basket** – HOYEZ Thierry ☎ 06 27 07 37 28
- **Judo jujitsu club** – ESSABRI Youssef ☎ 06 10 31 64 90
- **Tennis de table** – ORIA Régine ☎ 06 70 93 84 94
- **Venette Animation Loisirs (VAL)** – PARÉ Bernard ☎ 06 07 60 12 28
- **CAV Foot** – TAILLEPIED Hervé ☎ 07 71 37 53 76
- **CLEP (Danse Classique)** – MORNAY Martine ☎ 06 25 46 48 34
- **Chasse (ACCAV)** – BOUCHEZ Bruno ☎ 06 09 65 12 94
- **Pétanque (ASPV)** – MACAIRE Cédric ☎ 06 09 04 27 66

Anciens combattants :

- **FNCR** – BERGE Stéphane ☎ 06 67 53 69 16

Autres :

- **Atelier histoire et mémoires** – M. PARÉ Bernard ☎ 06 07 60 12 28
- **L'esprit tout vert** – RIVENET Nicolas ☎ 06 61 98 41 47
- **Les Petits Venettiens** – GARIN Fabienne ☎ 06 76 74 85 34
- **Venette Prairie** – ARMAND Sylvie ☎ 06 16 99 80 70



Collecte des déchets verts

La collecte des déchets verts a lieu jusqu'au lundi 7 décembre 2020. Elle reprendra le lundi 29 mars 2021.

La collecte des sapins de Noël aura lieu les lundis 4 et 11 janvier 2021. (à sortir la veille)



Collecte des déchets

Rappel sur les jours de ramassage :
(A sortir la veille à partir de 19h30)

Pour le centre bourg

Lundi – Sacs végétaux

Mardi et vendredi – Sacs blancs

Jeudi – Sacs jaunes

Pour le barrage

Lundi – Sacs blancs, jaunes et végétaux

Vendredi – Sacs blancs

Salle des Fêtes André LEDOUX

Adresse : Place du 8 mai 1945

La mise à disposition de la salle des fêtes est accordée en priorité aux associations Venettiennes ainsi qu'aux habitants de Venette. Afin de connaître les modalités de réservation, nous vous invitons à contacter la mairie au 03 44 83 29 33.

Tarification :



<u>Salle des fêtes</u>	petite salle (100 pers)			grande salle (200 pers)			2 salles (300 pers)		
	1/2 j	1 jour	2 jours	1/2 j	1 jour	2 jours	1/2 j	1 jour	2 jours
Association de Venette	60 €	110 €	140 €	80 €	160 €	190 €	100 €	200 €	250 €
Particulier résidant à Venette	120 €	240 €	300 €	180 €	350 €	450 €	300 €	400 €	550 €

Maison des Associations

Adresse : 32, Rue de Corbeaulieu

Capacité : 50 personnes

La mise à disposition de la Maison des Associations est accordée en priorité aux associations Venettiennes ainsi qu'aux habitants de Venette. Afin de connaître les modalités de réservation, nous vous invitons à contacter la mairie au 03 44 83 29 33.

Tarification :

Maison des associations

	1/2 j	1 jour	2 jours
Association de Venette	gratuit	gratuit	gratuit
Particulier résidant à Venette	50 €	80 €	150 €



Carte nationale d'identité.

Les demandes de Carte nationale d'Identité sont désormais effectuées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques, pour une instruction totalement sécurisée. Ces modalités permettent de sécuriser la Carte Nationale d'Identité, un titre valable 15 ans et qui reste gratuit sauf en cas de perte ou vol.

Vous pouvez effectuer vos démarches pour la Carte Nationale d'Identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales et non plus obligatoirement dans votre seule commune de résidence.

Listes des communes équipées d'un dispositif de recueil.

	Mairie	Adresse du DR	Téléphone
1	Attichy	Mairie - place de la mairie	03 44 42 90 44
2	Auneuil	Mairie - 150 rue de Place	03 44 47 70 23
3	Beauvais	Mairie - 1 rue Desgroux	03 44 79 40 00
4	Breteuil	Mairie - 1 rue Raoul Huchez	03 44 80 24 24
5	Chambly	Mairie - place de l'Hôtel de Ville	01 39 37 44 00
6	Chantilly	Mairie - 11 avenue Maréchal Joffre	03 44 62 42 00
7	Chaumont en Vexin	Mairie - 42 rue de l'Hôtel de Ville	03 44 49 00 46
8	Clermont	Mairie - 7 rue dy Général Pershing	03 44 50 84 84
9	Compiègne	Mairie - place de l'Hôtel de Ville	03 44 40 72 00
10	Creil	2 DR Hôtel de Ville et 1 en mairie de quartier Rouher	03 44 29 50 00
11	Crépy-en-Valois	Mairie - 2 avenue du Général Leclerc	03 44 59 44 44
12	Estrées Saint Denis	Mairie - 15 rue de l'Hôtel de Ville	03 44 91 60 90
13	Grandvilliers	Mairie - 15 place de Barbier	03 44 46 76 48
14	La Chapelle aux Pots	Mairie - 17 avenue Tristan Klingsor	03 44 04 50 70
15	Le Coudray-Saint-Germer	Mairie - rue Paul Dubois	03 44 81 62 12
16	Liancourt	Mairie - 232 rue Jules Michelet	03 44 73 02 06
17	Margny-les-Compiègne	Mairie - 117 avenue Octave Butin	03 44 90 73 00
18	Méru	Mairie - place de l'Hôtel de Ville	03 44 52 36 00
19	Montataire	Hôtel de Ville	03 44 64 44 44
20	Nanteuil-le-Haudouin	Mairie - 8 place de la République	03 44 88 38 00
21	Noailles	Mairie - 1 rue de Paris	03 44 03 30 61
22	Nogent-sur-Oise	Mairie - 74 rue du Général de Gaulle	03 44 66 30 30
23	Noyon	Police municipale - place de l'Hôtel de Ville	03 44 93 45 00
24	Pont-Sainte-Maxence	Police municipale - 2 quai Auguste Deschamps	03 44 72 07 17
25	Ressons-sur-Matz	Mairie - 1 place de Verdun	03 44 42 51 18
26	Ribécourt-Dreslincourt	Mairie - place de la République	03 44 75 53 53
27	Saint-Just en Chaussée	Police municipale	03 44 19 29 29
28	Senlis	Police municipale	03 44 63 81 81
29	Verneuil-en-Halatte	Verneuil service - 3 rue Victor Hugo	09 61 60 43 79

Un nouveau service : la pré-demande en ligne

Vous pouvez également effectuer une pré-demande en ligne sur le site www.ants.fr.

Dans ce cas vous n'avez pas besoin de remplir de formulaire papier au guichet de votre mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes, que les renouvellements, même en cas de perte ou vol.

Attention : La pré-demande de Carte Nationale d'Identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt du dossier.

Pièces à fournir :

- Votre Carte Nationale d'Identité
- 2 Photos d'identité
- Justificatif de domicile
- Acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si votre carte est périmée depuis moins de 5 ans)
- Numéro de la pré-demande si vous avez fait la démarche en ligne.

Urbanisme

Toute nouvelle construction, toute modification sur le bâti, même un simple élargissement de portail, un changement de couleur de façade, une pose de clôture, la construction d'un abri de jardin sont soumis à autorisation. Le PLUIH s'applique en effet à tous les citoyens sans exception. Le service instructeur de l'ARC (Agglomération de la Région de Compiègne), qui instruit tous les dossiers de notre commune, se charge de faire appliquer ces règles qui sont complexes.



Une **déclaration préalable de travaux** est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

Pour ce type de dossier, le **délai d'instruction** est fixé à **1 mois** à compter de la date du dépôt en Mairie, le récépissé de dépôt faisant foi. Si votre projet est situé dans le périmètre de protection des monuments historiques, votre dossier fera l'objet d'un délai supplémentaire d'un mois. Votre demande doit être déposée en mairie en 3 exemplaires (5 exemplaires si le projet est dans le périmètre des "monuments historiques").

Dans un certain nombre de cas, un **permis de construire** est exigé.

D'une manière générale, il concerne les travaux de construction de grande ampleur (construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes).

Toutefois, il s'applique également à plusieurs autres cas (certains agrandissements, construction d'un abri de jardin...). La demande de permis de construire doit être transmise à la mairie. Votre demande doit être déposée en mairie en 3 exemplaires (5 exemplaires si le projet est dans le périmètre des "monuments historiques").

Le **délai d'instruction** est de **2 mois**, sous réserve qu'il n'y ait aucune pièce manquante, et **4 mois** si votre projet est situé dans le **périmètre de protection des monuments historiques**.

Le service urbanisme reçoit uniquement sur rendez-vous

Lutte contre le bruit

Selon l'arrêté municipal n°21/2018 relatif à la lutte contre le bruit (consultable en mairie), sont interdits, de jour comme de nuit, sur le territoire de Venette, tous bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution, susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la tranquillité du voisinage tels que :

- Bruits dans les habitations, comportement des occupants
- Animaux domestiques (aboiements)
- Activités industrielles, commerciales, artisanales, agricoles, culturelles, sportives
- Établissements ouverts au public
- Bruits sur la voie publique et sonorisation
- Travaux bruyants - chantier de travaux publics ou privés
- Alarmes sonores
- Véhicules tous terrains

Pour rappel :

Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations, ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, taille-haies ou autres instruments et outils qui servent au travail au sol, particulièrement bruyant, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

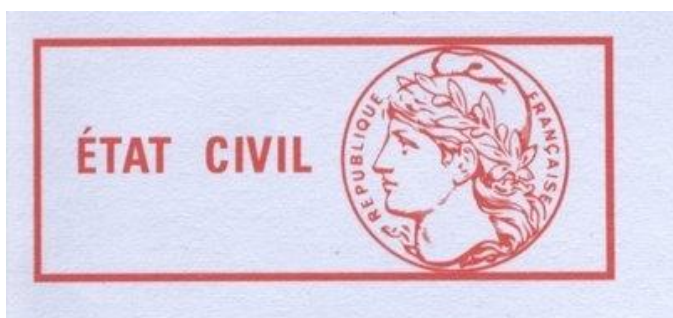




Divagation des chiens

Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies publiques. Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans les parcs et jardins publics et dans l'enceinte du stade.

Les nuisances qu'ils provoquent et les déjections sont sources du mécontentement de certains de nos concitoyens.



Demande d'acte d'état civil

A demander à la Mairie du lieu de naissance/mariage/décès.

Pour les personnes nées à l'étranger :

- Par téléphone – depuis la France : 0 826 08 06 04 (Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile) / Depuis l'étranger, composer le +33 1 41 86 42 47 (Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30)
- Par internet
- Par courrier - Service central d'état civil du ministère des affaires étrangères – 11, rue de la Maison Blanche 44941 Nantes Cedex 09
- Par courrier électronique - courrier.scec@diplomatie.gouv.fr

Encombrants

La commune ne bénéficie pas de ramassage à jour fixe. Un service gratuit d'enlèvement existe. Ce service sur RDV, est réservé aux personnes ne pouvant pas se rendre en déchetterie. Pour prendre RDV : [0 800 779 766](tel:0800779766) (Appel gratuit).



Depuis le déconfinement, des masques sont jetés dans les rues, les parcs et les forêts. Outre le danger pour l'environnement, ce manque de civisme fait également courir un gros risque de contamination à nos agents municipaux responsables de l'entretien de la voirie. **Merci de mettre vos masques à la poubelle.**

Recensement citoyen

Tout jeune français âgé de 16 ans doit se faire recenser auprès de la Mairie de son domicile muni de :

- Pièce d'identité
- Livret de famille.

Une attestation lui sera remise, nécessaire pour tous les examens (BAC, permis de conduire...). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

A noter : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique

En cas de perte ou de vol de l'attestation vous adresser au Centre du Service National – Allée du Lieutenant Maurice Choron 60314 CREIL CEDEX ou par mail

csn-creil.jdc.fct@intradef.gouv.fr



Monsieur le Maire souhaite attirer la vigilance des Venettiens qui seraient démarchés par de prétendus techniciens mandatés par la ville. Des personnes mal intentionnées se présentent au domicile des habitants et tentent de vendre des prestations au nom de la ville ou de sociétés diverses.

En cas de doute, ne laissez entrer personne et appelez rapidement en mairie au 03 44 83 29 33

Défendons la République !

Le 16 octobre dernier, un professeur de l'école de la République a été lâchement assassiné pour avoir fait son travail, qui, outre la transmission de savoirs, consiste à éclairer et émanciper les consciences de ses élèves. En tant qu'enseignant, les intégristes s'en prennent à l'école publique, à ses missions. S'en prendre à l'école, c'est s'en prendre à notre République.

Attachés à la liberté de croire ou de ne pas croire, attachés à la liberté pour chacun de vivre et d'exercer sa religion dans sa sphère privée, nous sommes aussi persuadés que la lutte contre les extrémismes religieux qui s'en prennent à notre Démocratie est une priorité absolue pour défendre la Liberté, l'Egalité et la Fraternité.

Pour cela, il est indispensable de ne céder sur rien. Les caricatures "blasphématoires", l'enseignement du big bang, l'éducation sexuelle, l'enseignement de la Shoah, le droit des femmes à disposer de leur corps et tant d'autres sujets ne sauraient être passés sous silence parce que cela déplairait à quelques individus radicalisés, quelle que soit leur religion. Si nous cédions sur cela aujourd'hui, nous abandonnerions une part de notre Liberté.

En mémoire de Samuel Paty, en mémoire aussi des nombreuses victimes de l'obscurantisme et du terrorisme, nous ne céderons pas.

Les élus du groupe « Pour Venette, avec Vous ! »

Les élus de la majorité s'associent à la douleur et à la peine de la famille et des proches de Samuel PATY, sauvagement assassiné le 16 octobre 2020 par un terroriste islamiste.

Mercredi 21 octobre, les cloches de l'église de Venette ont retenti pour saluer sa mémoire et lui rendre hommage, et une minute de silence a été respectée à cette triste occasion.

Fait divers : Par une protestation enregistrée le 20 mars 2020, M. Coville a demandé au Tribunal Administratif d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2020. Le 2 septembre 2020, le Tribunal Administratif d'Amiens a rejeté la totalité des moyens soulevés par M. Coville.

Les circonstances sanitaires de cette année 2020 ne sont décidemment pas propices aux festivités. Le traditionnel goûter de Noël des aînés n'aura pas lieu mais les élus de la majorité et les membres du CCAS n'ont pas dit leur dernier mot !

Un colis gourmand, et bien plus garni, ainsi qu'une jacinthe seront offerts à nos aînés. La distribution sera assurée à domicile par les élus et membres du CCAS du jeudi 10 au dimanche 13 décembre entre 10h et 16h.

Prenez soin de vous et de vos proches, restons vigilants et solidaires.

L'équipe de la majorité municipale.



Le Drone Agile
PHOTOGRAPHY

Agence Postale Communale

03 44 83 86 17

Horaires d'ouverture :

Mardi de 9h à 12h

Jeudi de 14h à 17h

Vendredi de 9h à 12h

Samedi de 9h à 12h

Mairie

74, Rue de la République

03 44 83 29 33

✉ : mairie@ville-venette.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 13h30 à 17h30

Du mardi au vendredi de 9h à 12h

et de 13h30 à 17h30

et le samedi matin de 9h à 12h

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé à 1500 exemplaires

Directeur de publication : Romuald SEELS

Rédaction : Céline DORENT / Armelle BEAUFILS / Sylvie DESEINT

Conception : Céline DORENT

Impression : Imprimerie de Compiègne

Distribué par les services de la Commune de Venette

Facebook : Ville de Venette



Site Internet : www.venette.fr

